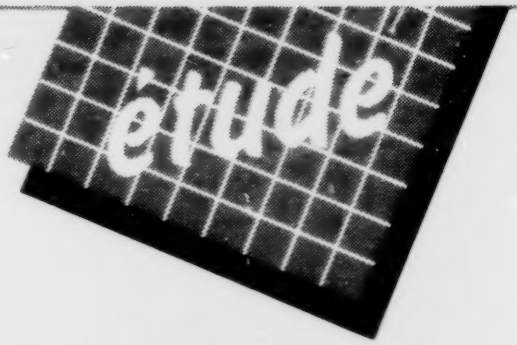

L'intervention des municipalités en matière de loisir pour personnes handicapées

Février 1984

Lynda Young

Québec

L'intervention des municipalités en matière de loisir pour personnes handicapées

Février 1984

Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
Concertation et relations
extra-ministérielles
Direction de l'analyse et de
la recherche socio-économique

Lynda Young

AVANT-PROPOS

Cette publication présente les résultats d'une étude réalisée par la firme "Réalités Canadiennes Limitée". pour le compte de la Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Elle a été coordonnée par madame Lynda Young, agente de recherche à la Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique.

FAITS SAILLANTS

Dans l'ensemble, les municipalités adoptent une attitude "attentiste" vis-à-vis les activités de loisir des personnes handicapées mais celle-ci n'en est pas moins positive toutefois.

Cette attitude "attentiste" ou "réservée" se dégage des observations suivantes:

- 71% des responsables interrogés affirment posséder peu ou très peu de données précises quant au nombre de personnes handicapées qui résident dans leurs localités;

- 50% déclarent connaître peu ou pas du tout les besoins en loisir des personnes handicapées;

- la très grande majorité des équipements présentement utilisés pour la pratique des activités de loisir ne sont pas conçus ou équipés de manière à être accessibles aux personnes handicapées; dans 28% des municipalités, aucun équipement n'est accessible et dans 45% des cas, seulement quelques équipements le sont; 54% des municipalités déclarent n'avoir aucun projet pour améliorer l'accessibilité de leurs équipements;

- 75% des municipalités ne s'occupent pas du transport des personnes handicapées pour les activités de loisir;

- 71% n'organisent aucun cours ni aucune activité de loisir exclusivement pour personnes handicapées;

- une grande majorité des municipalités attendent de recevoir des demandes: 64% reconnaissent ne pas prendre les moyens pour connaître les besoins de cette clientèle;

- enfin, 22% des municipalités déclarent n'avoir aucune politique d'intervention à l'égard des personnes handicapées.

L'attitude des municipalités, bien que "réservée" et "attentiste", est toutefois positive parce que les municipalités se disent disposées à faire davantage qu'actuellement.

Cette attitude se manifeste surtout au niveau du prêt d'équipement et du prêt de matériel auxquels consentent déjà largement. En effet, plus de 70% prêtent déjà et de l'équipement et du matériel à des groupes ou organismes privés qui se chargent d'organiser des activités de loisir pour les personnes handicapées; la quasi-totalité des autres 30% ne reçoivent tout simplement pas de telles demandes auxquelles elles accèderaient volontiers toutefois.

- 45% des municipalités accordent déjà des subventions et 38% y répondraient favorablement si on leur en demandait. 17% s'y objectent ou ne pourraient en accorder.

- 29% organisent déjà des cours ou activités à l'intention de cette clientèle et 38% de plus le feraient sur demande.

- Enfin, 35% des municipalités ont actuellement une politique globale d'intégration des personnes handicapées aux activités régulières.

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS	i
FAITS SAILLANTS	iii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I. PRESENTATION DE L'ETUDE	5
1.1 Le contexte	7
1.2 Les objectifs	8
1.3 La méthode utilisée	8
CHAPITRE II. LA CONNAISSANCE DU NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEURS BESOINS	9
2.1 Le nombre de personnes handicapées	11
2.2 Démarche effectuée pour les rejoindre	12
2.3 Connaissance des besoins	13
CHAPITRE III. LES INTERVENTIONS DES MUNICIPALITES	15
3.1 Le prêt d'équipement ou de matériel	17
3.2 L'attribution de subventions	18
3.3 L'organisation de cours ou d'activités réservées aux personnes handicapées	21
3.4 Le transport	22
CHAPITRE IV. LES RESSOURCES DISPONIBLES	25
4.1 L'accessibilité des équipements de loisir	27
4.2 L'embauche de personnel additionnel	29

TABLE DES MATIERES (suite)

Page

CHAPITRE V. LA POLITIQUE GLOBALE D'INTERVENTION 31

CONCLUSION 35

ANNEXE I. LE QUESTIONNAIRE 37

ANNEXE II. COMPILATION DES RESULTATS PAR QUESTION 51

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Cette étude a été menée en septembre 1981 pour répondre à une demande formulée alors par le comité de travail du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ayant pour mandat l'élaboration d'une politique du loisir à l'intention des personnes handicapées. Les résultats de cette étude sont maintenant rendus disponibles à cause de l'intérêt qu'ils représentent pour les organismes du milieu qui interviennent auprès des personnes handicapées.

Le moment semble bien choisi pour la rendre publique puisque le Ministère prépare actuellement son plan d'action à l'égard de cette clientèle.

CHAPITRE I. PRESENTATION DE L'ETUDE

CHAPITRE I. PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1 Le contexte

Le Livre blanc sur le loisir met l'accent sur le fait que toutes les catégories de population se retrouvant dans une municipalité ont droit à des activités de loisir qui correspondent à leur besoin. A ce titre, les personnes handicapées constituent l'une des clientèles à rejoindre par les services de loisir publics.

Comme maître d'oeuvre de l'organisation et du développement du loisir sur son territoire, la municipalité est amenée à jouer un rôle important dans le loisir des personnes handicapées. En plus de voir à leur assurer l'accès des différents services et équipements de loisir, son intervention peut se faire soit directement, par l'organisation d'activités à leur intention, comme elle peut prendre une forme plus indirecte et se traduire par du support technique ou financier à des organismes locaux agissant auprès de personnes handicapées. D'autres services, comme par exemple le transport des personnes ayant des difficultés de déplacement, peuvent également s'ajouter.

C'est pour connaître dans les faits comment se concrétise cette action de la municipalité auprès des personnes handicapées que cette étude a été commandée. Son approche est assez globale et il faut la considérer comme une première étude exploratoire sur cette question. Elle fournit toutefois un portrait de l'intervention municipale de même que des indications sur la perception que se fait la municipalité de son rôle auprès des personnes handicapées.

1.2 Les objectifs

Les objectifs poursuivis dans cette étude sont les suivants:

- Connaître la politique d'intervention de la municipalité à l'endroit des personnes handicapées;
- Identifier les actions posées par les municipalités auprès de cette clientèle;
- Dégager l'attitude des municipalités vis-à-vis du loisir des personnes handicapées.

1.3 La méthode utilisée

La technique d'enquête utilisée est celle du questionnaire administré par téléphone à l'univers des municipalités du Québec ayant une population de 5 000 habitants et plus. Des 155 municipalités visées, 143 ont été rejointes. Les entrevues téléphoniques s'adressaient aux responsables des loisirs municipaux; en l'occurence, il s'agit du directeur des loisirs ou de la personne désignée par celui-ci.

Le questionnaire a été pré-testé auprès de huit municipalités avant d'être administré à l'ensemble des municipalités-cibles pour garantir sa bonne compréhension et son efficacité à recueillir l'information désirée.

CHAPITRE II. LA CONNAISSANCE DU NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEURS BESOINS

CHAPITRE II. LA CONNAISSANCE DU NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEURS BESOINS

2.1 Le nombre de personnes handicapées

Dans leur ensemble, une faible proportion des municipalités interrogées possèdent des informations très précises quant au nombre de personnes handicapées que compte leur population. Seulement 29% disent détenir de telles informations, comme le démontre le Tableau I.

Tableau I

PROPORTION DES MUNICIPALITES AYANT DES INFORMATIONS SUR LE NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPEES

Niveau de connaissance	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Possèdent des données						
- très précises	29	25	31	52	27	21
- plus ou moins précises	31	75	38	18	35	29
- très peu de données	40	-	31	30	38	50

Par ailleurs, 71% des municipalités disent avoir à leur disposition des données "plus ou moins" ou "très peu précises" à ce sujet.

L'absence de telles statistiques est particulièrement marquée parmi les plus petites municipalités (moins de 10 000 habitants) et parmi les municipalités de plus grande taille (100 000 habitants et plus). Parmi ces dernières, une municipalité seulement sur quatre dit posséder des statistiques très précises.

La catégorie regroupant des municipalités de 25 000 à 49 999 habitants est celle où l'on retrouve le plus de municipalités très bien informées sur cette question.

2.2 Démarche effectuée pour les rejoindre

La très grande majorité déclarent ne pas avoir "mis sur pied des structures ou pris des moyens concrets pour connaître ou évaluer les besoins d'activités de loisir des personnes handicapées".

Tableau II

PROPORTION DES MUNICIPALITES AYANT PRIS DES MOYENS CONCRETS POUR CONNAITRE LES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPEES

	Taille					
	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Oui	36	75	46	43	38	26
Non	64	25	54	57	62	74

Notons toutefois des différences marquées entre, d'une part, les très grandes municipalités qui dans 75% des cas (3 sur 4 en fait) ont pris de telles initiatives et, d'autre part, les plus petites municipalités (moins de 10 000 habitants) qui dans 74% des cas n'ont pas pris de telles initiatives.

2.3 Connaissance des besoins

La moitié des responsables interrogés déclarent "ne pas connaître très bien" ou "connaître à peu près pas" les besoins des personnes handicapées (Tableau III). L'autre moitié des répondants les connaît "assez bien" ou "très bien".

Tableau III

PROPORTION DES MUNICIPALITES QUI DISENT AVOIR
UNE CONNAISSANCE DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPEES

Niveau de connaissance	Taille					
	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (43) %	5 000 à 9 999 (58) %
- très bien	15	25	8	31	15	10
- assez bien	35	25	54	39	36	29
- pas très bien	29	50	23	17	36	28
- à peu près pas	21	-	15	13	13	33

De nouveau,c'est dans les plus petites municipalités que les besoins des handicapés sont les moins bien connus (61% déclarent ne pas bien les connaître) alors que dans les municipalités moyennes (de 25 000 à 49 999 habitants), 70% disent les connaître assez ou très bien.

CHAPITRE III. LES INTERVENTIONS DES MUNICIPALITES

CHAPITRE III. LES INTERVENTIONS DES MUNICIPALITES

Ce chapitre se veut une synthèse des résultats obtenus dans cette étude. Il permet de dégager la position globale des municipalités face à chaque forme d'intervention proposée au niveau de l'ensemble des municipalités et selon les différentes catégories de taille.

D'autres données viennent compléter ce portrait en Annexe II du document. Le lecteur y trouvera des informations plus détailiées permettant d'expliquer la position des municipalités de même qu'une présentation des résultats en fonction du caractère urbain ou rural de la municipalité.

3.1 Le prêt d'équipement ou de matériel

Le prêt d'équipement et de matériel constitue la contribution la plus importante des services de loisirs municipaux aux activités de loisir des personnes handicapées.

En effet, comme le démontre le Tableau IV, un peu plus de 70% des municipalités du Québec prêtent déjà et de l'équipement et du matériel à des groupes ou organismes privés qui se chargent d'organiser des activités de loisir pour cette clientèle. Dans le cas des 30% qui ne font pas de tels prêts, la quasi totalité des responsables disent tout simplement ne pas recevoir de telles demandes auxquelles on consentirait volontiers toutefois.

C'est donc dire qu'à toute fin utile, la quasi totalité des municipalités répond ou répondrait favorablement à des demandes de prêt d'équipement ou de matériel pour les activités de loisir des personnes handicapées.

Tableau IV

PROPORTION DES MUNICIPALITES QUI PRETENT DE L'EQUIPEMENT OU DU MATERIEL

Position des municipalités	Ensemble (143) %	Taille: 100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Equipement						
Oui prêtent déjà	73	100	92	91	82	52
Prêteraient si demande	26	-	8	9	8	44
Ne prêtent/ prêteraient pas	1	-	-	-	-	4
Matériel						
Oui prêtent déjà	71	75	92	87	73	57
Prêteraient si demande	28	25	8	9	27	43
Ne prêtent/ prêteraient pas	1	-	-	4	-	-

Les municipalités qui ne prêtent pas et ne sont pas disposées à le faire (il s'agit de deux municipalités seulement) ont avancé les raisons suivantes: pour l'une, il s'agit d'un problème de budget qui l'oblige à louer ses équipements. Quant à l'autre, elle dit ne pas posséder d'équipements.

Notons que les petites municipalités (moins de 10 000 habitants) prêtent relativement moins de tels équipements; elles ne sont pas moins consentantes toutefois, c'est qu'elles reçoivent beaucoup moins de demandes que les autres.

3.2 L'attribution de subventions

Alors que nous avons constaté au point précédent le vif empressement des municipalités à consentir des prêts d'équipement et de matériel aux groupes ou organismes qui s'occupent des loisirs des personnes handicapées, il s'avère que cet empressement est beaucoup moins marqué lorsqu'il s'agit de contribution financière.

Comme le démontre le Tableau V, quelque 45% des municipalités seulement en accordent déjà. Précisons toutefois que dans bon nombre de celles-ci, les responsables précisent qu'il ne s'agit que de "sommes minimes", de cas "particuliers" voire même "exceptionnels". Un autre 37% estiment qu'on en accorderait s'il y avait des demandes et 18% refusent ou refuseraient d'accéder à de telles demandes.

Les municipalités qui n'accordent pas de subventions et qui ne désirent pas le faire (24 municipalités sur 143) évoquent principalement l'une des deux raisons suivantes: leur politique de financement qui ne permet pas l'octroi de subventions, les organismes devant s'autofinancer (46%) ou encore leur choix de financer plutôt des services comme le matériel, l'équipement et les locaux (33%). (Voir question 2-d, en annexe II).

Par ailleurs, le Tableau V indique que malgré les réticences, les subventions pourraient être plus nombreuses qu'actuellement si des demandes étaient formulées.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que le degré d'objection aux subventions est intimement lié à la taille de la municipalité: plus une municipalité est grande, plus qu'elle s'objecte à de telles subventions. Ainsi, alors que dans les deux catégories de plus petite taille les municipalités accordent déjà ou accorderaient des subventions sur demande dans des proportions de plus de 80%, la proportion de municipalités qui refusent d'en accorder s'élève à 50% (2 municipalités sur 4) dans la catégorie des municipalités de 100 000 habitants et plus.

Tableau V

PROPORTION DES MUNICIPALITES
QUI SONT FAVORABLES A L'ATTRIBUTION DE SUVENTIONS

Position des municipalités	Taille					
	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Subventions						
Oui accordent déjà ...	45	-	54	65	53	33
Accorderaient si demande	37	50	15	9	29	57
N'accordent pas et n'en accorderaient pas	18	50	31	26	18	10

3.3 L'organisation de cours ou d'activités réservées aux personnes handicapées

L'organisation de cours ou d'activités de loisir exclusivement pour personnes handicapées suscite beaucoup moins l'empressement des municipalités que ne le font les prêts d'équipement ou même les subventions.

Seulement 29% de l'ensemble des municipalités assument présentement cette responsabilité et 33% s'y opposent ou s'y opposeraient (Voir Tableau VI).

Tableau VI

PROPORTION DES MUNICIPALITES QUI SONT FAVORABLES
A L'ORGANISATION DE COURS RESERVES AUX PERSONNES HANDICAPEES

Position des municipalités	Taille					
	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Oui, en organisent déjà	29	50	46	39	31	17
En organiseraient si demande	38	-	23	17	33	57
N'en organisent pas et n'en organiseraient pas	33	50	31	44	36	36

Plus la taille de la municipalité diminue, plus la proportion de municipalités qui organisent des activités réservées aux personnes handicapées est faible.

Mais il semble que les municipalités sont disposées à intervenir davantage à ce chapitre. En effet, au niveau de l'ensemble, 38% d'entre elles affirment qu'elles seraient disposées à organiser de tels cours ou activités si on leur en faisait la demande. Cette ouverture se retrouve surtout parmi les deux plus petites catégories de municipalités.

L'ouverture des municipalités se confirme lorsqu'on étudie les raisons évoquées par elles pour ne pas organiser d'activités spécifiques aux personnes handicapées. Parmi les 102 municipalités sur 143 qui se retrouvent dans cette situation, 54% disent recevoir trop peu ou pas du tout de demandes. Par ailleurs, 24% déclarent plutôt ne pas intervenir parce que des activités sont déjà offertes à cette clientèle par des associations ou organismes privés. D'autres raisons sont mentionnées mais dans des proportions beaucoup moins importantes (Voir la question 7-d), en Annexe II).

3.4 Le transport

Le transport des personnes handicapées pour fins de loisir constitue un champ d'intervention encore moins privilégié par les municipalités. A peine 25% des services de loisir municipaux déclarent intervenir présentement à ce niveau (Tableau VII); ici encore, comme dans le cas de l'attribution des subventions, plusieurs responsables interrogés précisent qu'il ne s'agit que de services exceptionnels. En effet, le transport des personnes handicapées ne serait offert que de façon occasionnelle ou circonstancielle.

TABLEAU VII

PROPORTION DES MUNICIPALITES FAVORABLES A L'ORGANISATION D'UN TRANSPORT A L'INTENTION DE PERSONNES HANDICAPEES POUR FINS D'ACTIVITES DE LOISIR

Position des municipalités	Taille					
	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Oui, s'en occupent	25	-	33	43	24	17
S'en occuperaient si demande	36	50	8	17	40	47
Ne s'en occupent pas et ne s'en occuperaient pas	39	50	54	40	36	36

De plus, 39% des municipalités interrogées déclarent que de telles demandes de transport seraient refusées si elles étaient présentées,ce qui illustre assez clairement le peu d'enthousiasme des municipalités à l'endroit de cette forme d'intervention.

Les raisons invoquées par les responsables des municipalités qui refusent ou refuseraient de s'occuper d'offrir un service de transport aux personnes handicapées sont principalement les trois suivantes: le service est déjà assuré par un autre organisme (31%), les difficultés financières (24%) et leur politique globale qui s'oppose à ce type de contribution pour qui que ce soit (24%). (Voir question 6-d), annexe II).

Toutefois, à ce niveau comme ailleurs on décèle un potentiel parmi un certain nombre de municipalités puisque 36% déclarent qu'elles acquiesceraient si on leur formulait des demandes en vue d'assurer le transport de personnes handicapées.

Notons ici encore, que les petites municpalités semblent plus disposées que les plus grandes à répondre à des demandes relatives au transport des personnes handicapées. Selon les responsables toutefois, le nombre de demandes reçues par ces municipalités est nettement moins élevé que dans les grandes municipalités.

CHAPITRE IV. LES RESSOURCES DISPONIBLES

CHAPITRE IV. LES RESSOURCES DISPONIBLES

4.1 L'accessibilité des équipements de loisir

Il n'a pas été possible de procéder ici à une étude systématique de tous les équipements de loisir municipaux en vue de vérifier leur accessibilité aux personnes handicapées. Ceci aurait pu faire l'objet d'une étude beaucoup plus complexe ce qui dépassait nos préoccupations immédiates. Les informations recueillies permettent tout de même de dégager l'importance de cette question pour les municipalités.

L'examen des données présentées au Tableau VIII indique que la plus grande majorité des équipements utilisés pour la réalisation des activités de loisir municipales ne sont pas accessibles aux personnes handicapées. Seulement 27% des responsables interrogés déclarent que la plupart des édifices, locaux et salles sont "équipés de manière à être utilisables et accessibles par les personnes handicapées".

Tableau VII

REPARTITION DES MUNICIPALITES SELON LA PROPORTION DES EQUIPEMENTS ACTUELLEMENT ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEES

Equipements accessibles	Taille					
	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
La plupart.....	27	25	23	26	18	34
Quelques-uns seulement..	45	75	54	44	51	38
A peu près aucun	28	-	23	30	31	28

Parmi les autres municipalités, 45% déclarent que quelques installations seulement sont adéquatement équipées et 28% reconnaissent qu'à peu près aucune ne l'est.

D'après le Tableau VIII il semble que ce soit dans les plus petites municipalités que l'on retrouve le plus grand nombre d'équipements accessibles.

Le Tableau IX fournit des informations sur le nombre de municipalités qui projettent des modifications à leurs équipements actuels. Comme on peut le constater, plus de la moitié des municipalités interrogées (54%) déclarent ne pas avoir de "projets précis dans le but de modifier ces équipements déjà en place pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées".

Tableau IX

PROPORTION DES MUNICIPALITES AYANT DES PROJETS
EN VUE D'AMELIORER LEURS EQUIPEMENTS DE LOISIR ACTUELS

Projets d'amélioration d'équipements de loisir	Taille					
	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Oui	45	75	46	65	40	38
Non	54	25	54	35	58	62
N.S.P.	1	-	-	-	2	-

Ce sont les municipalités de plus de 100 000 habitants qui semblent avoir le plus de projets en ce sens.

4.2 L'embauche de personnel additionnel

Peu de municipalités affirment avoir embauché du personnel supplémentaire dans le but de répondre aux besoins des personnes handicapées. Comme le démontre le Tableau X, 21% des municipalités ont investi en ressources humaines. On remarque aussi dans ce tableau que la proportion de municipalités qui ont embauché du personnel additionnel augmente à mesure que la taille de la municipalité grandit.

Tableau X

PROPORTION DES MUNICIPALITES AYANT EMBAUCHE DU PERSONNEL ADDITIONNEL POUR LA REALISATION D'ACTIVITES DE LOISIR A L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPEES

	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Oui	21	50	31	26	27	10
Non	79	50	79	74	73	90

Parmi les trente municipalités ayant embauché du personnel additionnel, il s'agissait de personnel spécialisé dans 83% des cas (Tableau X1).

Tableau XI

REPARTITION DES MUNICIPALITES SELON LE GENRE DE PERSONNEL EMBAUCHE POUR LA REALISATION D'ACTIVITES DE LOISIR A L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Genre de personnel	Ensemble (70) %	100 000 et + (2) %	50 000 à 49 999 (4) %	25 000 à 49 999 (6) %	10 000 à 24 999 (12) %	5 000 à 9 999 (6) %
Spécialisé	57	100	75	100	42	17
Non spécialisé	17	-	25	-	33	-
Les deux	26	-	-	-	25	83

CHAPITRE V. LA POLITIQUE GLOBALE D'INTERVENTION

CHAPITRE V. LA POLITIQUE GLOBALE D'INTERVENTION

Dans l'ensemble les municipalités semblent avoir une attitude plutôt positive lorsqu'on leur demande de définir leur politique globale d'intervention en ce qui concerne le loisir des personnes handicapées. Comme on peut le constater dans le prochain tableau, trente-cinq pour cent (35%) d'entre elles se donnent une politique d'intégration de cette clientèle aux activités régulières et 6% tentent de les intégrer le plus souvent possible. Egalement, 18% aident financièrement des organismes alors que 10% organisent directement des activités réservées aux personnes handicapées.

A défaut de prendre l'initiative d'offrir des services, d'autres municipalités adoptent une attitude plus "attentiste" et plus "réservée". Elles disent avoir une intervention conditionnellement à la réception d'une demande reçue. En effet, 25% des municipalités fournissent des services sur demande et 15% avouent malgré leur bonne volonté ne pas être intervenues faute d'une demande suffisante. Dix pour cent (10%) fournissent du support technique.

Enfin, certaines préfèrent ne pas intervenir et laisser les organismes se prendre en main (8%) ou encore ne se sont pas encore donnés de politique sur cette question (22%).

Ces données viennent appuyer celles des chapitres précédents sur le fait que les municipalités sont disposées à agir davantage mais qu'elles attendent pour s'exécuter qu'on leur fasse parvenir des demandes. Evidemment, comme nous l'avons déjà constaté, ces demandes ne sont pas toutes reçues avec le même enthousiasme dépendamment du service demandé (ex: transport ou subventions).

Tableau XII

LA POLITIQUE GLOBALE D'INTERVENTION DES MUNICIPALITES EN MATIERE DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Politique municipale	Taille					
	Ensemble (143) %	100 000 et + (4) %	50 000 à 99 999 (13) %	25 000 à 49 999 (23) %	10 000 à 24 999 (45) %	5 000 à 9 999 (58) %
Une politique d'intégration de cette clientèle aux activités régulières	35	50	54	43	33	28
Offrir des services selon la demande; répondre aux besoins	25	25	54	4	22	29
Pas de politique	22	25	8	9	27	28
Aider financièrement les organismes	18	-	15	17	29	14
Volonté d'intervenir mais il n'y a pas de demande et des problèmes de participation .	15	-	8	9	18	19
Organiser des activités réservées pour les personnes handicapées ...	10	-	8	13	16	7
Fournir de l'aide technique (locaux, équipements)	10	-	15	13	9	9
Laisser les organismes se prendre en main et s'organiser	8	-	8	9	8	9
Adapter selon le cas lorsque l'intégration n'est pas possible ...	6	50	-	13	4	2
Secrétariat et documentation seulement	2	-	-	-	2	2
Autre	3	-	-	9	4	-

CONCLUSION

Les résultats de cette étude démontrent l'importance que les personnes handicapées se fassent connaître davantage et qu'elles expriment clairement leurs besoins auprès des municipalités si elles veulent davantage profiter des services municipaux de loisir. En effet, près des trois-quarts des responsables interrogés estiment posséder peu de données sur le nombre de personnes handicapées vivant dans leur localité et la moitié avoue ne pas connaître leurs besoins.

Aussi, il ressort clairement que plusieurs municipalités attendent qu'on leur formule des demandes soit pour intervenir directement ou pour offrir du support technique ou financier à des organismes impliqués dans le loisir des personnes handicapées.

L'image globale dégagée dans cette étude est par ailleurs plutôt positive d'une part parce que plus du tiers des municipalités prône déjà l'intégration des personnes handicapées aux activités de loisir régulières. D'autre part, on constate beaucoup d'ouverture pour en faire davantage à l'égard de cette clientèle à condition que les personnes handicapées fassent connaître leurs besoins.

ANNEXE I. - LE QUESTIONNAIRE

Bonjour. Je suis _____ de la maison Réalités Canadiennes, une maison de sondage. Je vous appelle de Montréal dans le cadre d'une étude que nous faisons auprès des municipalités du Québec, pour le compte du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Cette étude qui est menée à l'échelle du Québec, porte sur les activités de loisir des personnes handicapées.

Il s'agit en fait d'évaluer ce que font les municipalités au niveau des activités de loisir pour personnes handicapées.

1-a) Nous allons parler d'abord des équipements, c'est-à-dire, des édifices, des locaux ou des salles que votre municipalité utilise pour les activités de loisir. Diriez-vous que la plupart, quelques-unes ou à peu près aucune de ces installations ne sont équipées de manière à être accessibles ou utilisables pour les personnes handicapées.

La plupart 10-1
Quelques-unes seulement ..... -2
A peu près aucune ..... -3

1-b) A votre connaissance, votre municipalité a-t-elle des projets précis dans le but de modifier ces équipements déjà en place pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées?

Oui 11-1
Non ..... -2
Ne sait pas ..... -3

PASSEZ A LA QUESTION 2

1-c) Quels sont ces projets de modification d'équipement?

_____

_____

_____

_____

12-

13-

14-

2-a) Parlons maintenant de subventions; est-ce que votre municipalité accorde des sommes d'argent à des organismes ou groupes privés qui se chargent d'organiser des activités de loisir pour personnes handicapées?

Oui ..... 15-1 POSEZ LA QUESTION 2-e)

Non ..... -2

2-b) Est-ce que de telles demandes de subventions vous sont adressées par de tels groupes?

Oui ..... 16-1 PASSEZ A LA QUESTION 2-d)

Non ..... -2

2-c) Si de telles demandes de subvention étaient faites, croyez-vous que la réponse de votre municipalité serait ...

sûrement positive 17-1

probablement positive ..... -2

probablement négative ..... -3

ou sûrement négative? ..... -4

2-d) Pour quelle(s) raison(s) n'accorde-t-on pas de subvention à de tels groupes, dans votre municipalité?

_____

_____

_____

_____

18-

19-

20-

2-e) Quels sont les organismes ou groupes qui jouissent de ces subventions municipales pour organiser des activités de loisir pour personnes handicapées? Y en a-t-il d'autres?

NOTE: DEMANDEZ:

a) le nom
b) de quel type de personnes handicapées il s'agit
c) s'il s'agit d'un organisme strictement local ou à vocation plus large

-a) Nom	-b) Type d'handicapés	-c) Vocation	
		Strictement locale	Plus large
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐

3-a) Votre municipalité prête-t-elle des équipements, c'est-à-dire, édifices, salles ou locaux à des groupes ou organismes pour la pratique d'activités de loisir pour personnes handicapées; il s'agit ici de simples prêts, c'est-à-dire, que la municipalité n'intervient pas au niveau de l'organisation ou du contenu de l'activité qu'on y pratique.

Oui ..... 26-1 PASSEZ A LA QUESTION 4
Non ..... -2

3-b) Est-ce que de telles demandes de prêts d'équipement vous sont adressées par de tels groupes?

Oui ..... 27-1 PASSEZ A LA QUESTION 3-d)
Non ..... -2

3-c) Si de telles demandes de prêts d'équipement étaient faites, croyez-vous que la réponse de votre municipalité serait ...

sûrement positive 28-1
probablement positive ..... -2
probablement négative ..... -3
ou sûrement négative? ..... -4

3-d) Pour quelle(s) raison(s) ne prête-t-on pas d'équipement à de tels groupes, dans votre municipalité?

_____ 29-
_____ 30-
_____ 31-

4-a) Prêtez-vous ou fournissez-vous à des organismes ou groupes qui organisent des activités de loisir pour personnes handicapées, du matériel pouvant servir à la pratique d'activités de loisir?

Oui ..... 32-1 POSEZ LA QUESTION 5
Non ..... -2

4-b) Est-ce que de telles demandes de matériel vous sont faites par de tels organismes?

Oui ..... 33-1 POSEZ LA QUESTION 4-d)
Non ..... -2

4-c) Si de telles demandes de prêts de matériel étaient faites, croyez-vous que la réponse de votre municipalité serait ...

sûrement positive 34-1
probablement positive ..... -2
probablement négative ..... -3
ou sûrement négative? ..... -4

4-d) Pour quelle(s) raison(s) ne prête-t-on pas de matériel à de tels groupes dans votre municipalité?

_____ 35-
_____ 36-
_____ 37-

NOTE: SI PRETE DES EQUIPEMENTS (OUI A LA QUESTION 3-a) OU PRETE DU MATERIEL (OUI A LA QUESTION 4-a) POSEZ LA QUESTION 5.

5. Quels sont les organismes qui s'occupent des activités de loisir pour personnes handicapées auxquels vous prêtez soit des équipements soit du matériel? Y en a-t-il d'autres?

NOTE: DEMANDEZ:

a) le nom
b) de quel type de personnes handicapées il s'agit
c) s'il s'agit d'un organisme strictement local ou à vocation plus large

-a) Nom	-b) Type d'handicapées	-c) Vocation	
		Strictement locale	Plus large
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐
_____	_____	... ☐	..... ☐

6-a) Toujours dans le contexte des activités de loisir pour personnes handicapées, s'occupe-t-on du transport des personnes handicapées, soit en leur prêtant des véhicules soit en se chargeant de les transporter?

Oui 43-1

Est-ce qu'on prête des véhicules ou est-ce qu'on se charge de les transporter?

Prête 44-1

On les transporte 2

Non ..... -2

6-b) Est-ce que de telles demandes de transport vous sont faites?

Oui ..... 45-1 PASSEZ A LA QUESTION 6-d)
Non ..... -2

6-c) Si de telles demandes de transport vous étaient faites, croyez-vous que la réponse de votre municipalité serait ...

sûrement positive 46-1
probablement positive ..... -2
probablement négative ..... -3
ou sûrement négative? ..... -4

6-d) Pour quelle(s) raison(s) votre municipalité ne répond pas à ces demandes de transport?

_____ 47-
_____ 48-
_____ 49-

7-a) Votre municipalité organise-t-elle des cours ou des activités de pratique exclusivement pour personnes handicapées? Il s'agit ici d'activités de loisir dont l'encadrement est fourni par la municipalité qui est responsable du contenu et du déroulement de l'activité.

Oui ..... 50-1 7-b) S'agit-il d'activités ...

exclusivement socio-culturelles 51-1
exclusivement physiques ou sportives ... 2
ou les deux? 3

7-c) Organisez-vous ...

davantage d'activités socio-culturelles 52-1

davantage d'activités physiques ou sportives... 2

ou autant d'activités socio-culturelles que d'activités physiques pour les personnes handicapées?..... 3

Non ..... -2

7-d) Pourquoi n'organisez-vous pas de cours ou d'activités de pratique exclusivement pour personnes handicapées?

_____

_____ 53-

_____ 54-

_____ 55-

8-a) Les activités de loisir pour personnes handicapées dans votre municipalité ont-elles nécesité l'embauche de personnel additionnel (permanent ou occasionnel)?

Oui 56-1

Non ..... -2 PASSEZ A LA QUESTION 9

8-b) S'agit-il de personnel spécialisé ou de personnel non-spécialisé?

Spécialisé 57-1

Non-spécialisé 2

Les deux 3

8-c) Ce personnel additionnel a-t-il été embauché ...

surtout pour des activités socio-culturelles 58-1

ou surtout pour des activités physiques ou sportives? ..... -2

9. Jusqu'à quel point votre service des loisirs connaît-il bien les besoins des personnes handicapées; diriez-vous qu'on les connaît ...

très bien 59-1

assez bien ..... -2

pas très bien ..... -3

ou à peu près pas? ..... -4

10. Votre municipalité, a-t-elle mis sur pied des structures ou est-ce qu'elle a pris des moyens concrets pour connaître ou évaluer les besoins d'activités de loisir des personnes handicapées?

Oui 60-1

Non ..... -2

11-a) Y a-t-il eu à votre connaissance des efforts particuliers qui ont été déployés par votre municipalité soit au niveau de l'équipement soit au niveau d'activités qui ont dû être abandonnés par la suite ou que vous n'avez pas renouvelés?

Oui 61-1

Non ..... -2 PASSEZ A LA QUESTION 12

11-b) Pourquoi avez-vous dû abandonner ou ne pas renouveler ces efforts?

_____ 62-

_____ 63-

_____ 64-

_____ 65-

12. Au service des loisirs de votre municipalité, est-ce qu'on connaît le nombre de personnes handicapées; diriez-vous qu'on a ...

des données très précises ... 66-1

des données plus au moins précises ..... -2

ou très peu de données à ce sujet? ..... -3

13. Les efforts faits par votre municipalité, quels qu'ils soient, visent-ils ...

surtout à intégrer les personnes handicapées aux activités de loisir régulières 67-1

surtout à les soutenir pour qu'ils organisent leurs propres activités ..... -2

ou surtout à organiser des programmes d'activités qui leur soient spécifiquement destinés? ..... -3

14. Pouvez-vous nous résumer en quelques mots la politique globale de votre municipalité pour ce qui a trait aux activités de loisir pour les personnes handicapées? (La réponse à la page suivante)

_____ 68-

_____ 69-

_____ 70-

_____ 71-

NOM DE L'INTERVIEWER: _____

DATE: _____

ANNEXE II. COMPILATION DES RESULTATS PAR QUESTION

	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
Q. 1-a) Accessibilité des équipements	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/Qué	Hull/Sherb/Chic/T.Riv.	AUTRES
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- La plupart	27	25	23	26	18	34	24	18	30
- Quelques-uns	45	75	54	44	51	38	47	46	44
- A peu près aucun	28	--	23	30	31	28	29	36	26
Q. 1-b) Projets prévus en vue d'améliorer l'accessibilité des équipements									
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- Oui	45	75	46	65	40	38	43	27	49
- Non	54	25	54	35	58	62	55	73	51
- Ne sait pas	1	--	--	--	2	--	2	--	--
Q. 1-c) Projets de modification d'équipement									
Répondants qui ont des projets	(64) %	(3) %	(6) %	(15) %	(18) %	(22) %	(27) %	(3) %	(34) %
- Rendre les bâtiments (piscines/arénas/centres etc) accessibles; rampes, toilettes, facilités etc...	95	100	100	93	100	91	93	100	97
- Facilités dans parcs/terrains de jeu/chalets	11	--	--	7	--	27	19	33	3
- Stationnements	5	--	--	13	--	5	8	--	3
- Autres mentions	3	--	--	7	--	5	--	--	6

	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE ...		
Q. 2-a) Subventions accordées	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/Qué	Hull/Sherb/Chic/T.Riv.	AUTRES
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- Oui	45	--	54	65	53	33	31	45	59
- Non	55	100	46	35	47	67	69	55	41
Q. 2-b) Demandes de subventions									
Répondants qui n'accordent pas de subventions	(78) %	(4) %	(6) %	(8) %	(21) %	(39) %	(43) %	(6) %	(29) %
- Oui	13	50	33	25	10	5	16	17	7
- Non	87	50	67	75	90	95	84	83	93
Q. 2-c) Réponse aux demandes de subventions serait...									
Répondants qui ne reçoivent pas de demandes de subventions	(68) %	(2) %	(4) %	(6) %	(19) %	(37) %	(36) %	(5) %	(27) %
- Sûrement positive	41	--	--	17	47	49	44	40	37
- Probablement positive	37	50	50	50	21	40	33	60	37
- Probablement négative	12	--	50	17	16	5	17	--	7
- Sûrement négative	9	50	--	16	16	3	6	--	I5
- Ne sait pas	1	--	--	--	--	3	--	--	4
Q. 2-d) Raisons pour ne pas accorder de subventions									
Répondants qui n'accordent/n'accorderaient pas de subventions	(24) %	(3) %	(4) %	(4) %	(8) %	(5) %	(15) %	(1) %	(8) %
- Politique municipale ne permet pas d'octroi/doivent s'autofinancier	46	34	25	75	63	20	53	--	38
- N'offrons que des services: le matériel/l'équipement/les locaux	33	33	25	75	13	40	33	100	25

Q.2-d) (SUITE)	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Répondants qui n'accordent/n'accorderaient pas de subventions	(24)	(3)	(4)	(4)	(8)	(5)	(15)	(1)	(8)
- Coupures budgétaires/subventions très minimes	17	--	25	--	--	60	13	100	13
- La demande pas assez forte	8	--	--	--	25	--	--	--	25
- Déjà Centre voisin s'en occupe	8	--	25	--	13	--	13	--	--
- Impossible d'aider tous les organismes	4	--	--	--	13	--	7	--	--
- Autres mentions	4	33	--	--	--	--	--	100	--
- Ne sait pas	4	--	--	--	--	20	--	--	13

Q. 2-c-b) Type de personnes handicapées	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Répondants qui accordent des subventions	(65)	(-)	(7)	(15)	(24)	(19)	(19)	(5)	(41)
Type d'handicapés**									
- Physiques	83	—	114*	60	92	79	74	100	85
- Diabétiques	2	—	14	—	—	—	5	—	—
- Muets	2	—	—	7	—	—	5	—	—
- Aveugles	6	—	14	13	4	—	—	20	7
- Sourds	2	—	—	—	4	—	—	—	2
- Mentaux	66	—	157*	53	63	47	63	160	56
- Légèrement mentaux	5	—	—	13	4	—	5	—	5
- Psychiques	2	—	—	7	—	—	5	—	—
- Sensoriels	2	—	—	7	—	—	—	—	2
- Intellectuels	3	—	—	13	—	—	11	—	—
- Tous genres	14	—	29	13	4	21	21	—	12
- Ne sait pas	12	—	—	40	4	20	5	20	15
Q. 2-e-c) Vocation									
- Locale	97	—	114*	120	92	79	100	140	90
- Plus large	52	—	171*	40	42	32	74	60	40
- Ne sait pas	5	—	—	13	4	—	—	20	5

* NOTE: Pourcentages supérieurs à 100% parce que plusieurs municipalités donnent des subventions à plus d'un groupe d'handicapés de ce type.

** Ces catégories ont été conservées telles que fournies par les organismes.

Q. 3-a) Prêt d'équipement	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- Oui	73	100	92	91	82	52	55	73	89
- Non	27	—	8	0	18	48	45	27	11
Q. 3-b) Demandes de prêts d'équipement									
Répondants qui ne prêtent pas d'équipement	(39) %	(-) %	(1) %	(2) %	(8) %	(28) %	(23) %	(3) %	(8) %
- Oui	3	—	—	—	—	4	—	—	12
- Non	97	—	100	100	100	96	100	100	88
Q. 3-c) Réponse à des demandes de prêts d'équipement									
Répondants qui ne reçoivent pas de demandes	(38) %	(-) %	(1) %	(2) %	(8) %	(27) %	(28) %	(3) %	(7) %
- Sûrement positive	58	—	100	100	63	52	68	33	29
- Probablement positive	39	—	—	—	37	44	32	33	71
- Probablement négative	—	—	—	—	—	—	—	—	—
- Sûrement négative	3	—	—	—	—	4	—	34	—
Q. 3-d) Raisons pour non-prêt d'équipement									
Répondants qui n'accordent/n'accorderaient pas de prêts	(2) %	(-) %	(-) %	(-) %	(-) %	(2) %	(-) %	(1) %	(1) %
- Nous les louons à cause de notre budget	50	—	—	—	—	50	—	—	100
- Nous n'avons pas de locaux	50	—	—	—	—	50	—	100	—

	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
Q. 4-a) Prêt de matériel pour la pratique d'activités de loisir	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Que	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Total des répondants	*(143)* %	*(4)* %	*(13)* %	*(23)* %	*(45)* %	*(58)* %	*(62)* %	*(11)* %	*(70)* %
- Oui	71	75	92	87	73	57	47	64	93
- Non	29	25	8	13	27	43	53	36	7
Q. 4-b) Demande de matériel									
Répondants qui ne fournissent pas de matériel	*(42)* %	*(1)* %	*(1)* %	*(3)* %	*(12)* %	*(25)* %	*(33)* %	*(4)* %	*(5)* %
- Oui	--	--	--	--	--	--	--	--	--
- Non	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Q. 4-c) Réponse à des demandes de matériel									
Répondants qui ne reçoivent pas de demande	*(42)* %	*(1)* %	*(1)* %	*(3)* %	*(12)* %	*(25)* %	*(33)* %	*(4)* %	*(5)* %
- Sûrement positive	55	--	100	33	58	56	64	25	20
- Probablement positive	43	100	--	33	42	44	33	75	80
- Probablement négative	--	--	--	--	--	--	--	--	--
- Sûrement négative	2	--	--	34	--	--	3	--	--
Q. 4-d) Raisons pour non-prêt du matériel									
Répondants qui n'accordent pas de prêts	*(1)*	*(-)*	*(-)*	*(1)*	*(-)*	*(-)*	*(1)*	*(-)*	*(-)*
- Notre politique concerne seulement le prêt du bâtiment	100	--	--	100	--	--	100	--	--

Q. 5-b) Type d'handicapés **	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Répondants qui prêtent du matériel	(143) %	(4) %	(12) %	(22) %	(37) %	(38) %	(37) %	(8) %	(68) %
- Physiques	79	100	83	82	81	71	62	87	87
- Moteur	1	25	—	—	—	—	3	—	—
- Muets	2	—	—	5	3	—	—	—	3
- Aveugles	4	25	8	14	—	—	5	12	3
- Sourds	2	—	8	—	3	—	—	12	1
- Mentaux	66	100	150*	59	73	34	68	137*	57
- Légèrement mentaux	4	—	—	14	3	—	3	12	3
- Psychiques	1	—	—	5	—	—	3	—	—
- Mésadaptés	1	—	—	—	—	3	3	—	—
- Intellectuels	3	—	—	14	—	—	8	—	—
- Sensoriels	1	—	—	5	—	—	—	—	1
- Socio-affectifs	1	—	—	—	—	3	3	—	—
- Tous genres	15	25	—	23	8	21	14	—	18
- Ne sait pas	9	—	—	32	3	5	14	—	7
Q. 5-c) Vocation									
- Locale	95	75	100	127*	92	79	92	75	96
- Plus large	50	—	125*	50	43	21	68	88	37
- Ne sait pas	4	—	—	14	3	3	11	—	1

* NOTE: Les pourcentages supérieurs à 100% parce que plusieurs municipalités prêtent du matériel à plus d'un groupe d'handicapés de ce type.

** Ces catégories ont été conservées telles que fournies par les organismes.

Q. 6-a) Transport des personnes handicapées	TAILLE D'AGGLOMERATION						ACGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Total des répondants	(143)	(4)	(13)	(23)	(45)	(58)	(62)	(11)	(16)
- Oui	25	—	38	43	24	17	27	27	23
- Non	75	100	62	57	76	83	73	73	77
Q. 6-a) Prêt de vénicule									
Total des répondants qui s'occupent de transport	(36) %	(-) %	(5) %	(10) %	(11) %	(10) %	(17) %	(3) %	(16) %
- Prête	19	—	20	20	27	10	18	—	25
- On les transporte	69	—	60	80	46	90	76	100	56
- On paie le transport seulement	6	—	—	—	18	—	—	—	13
- On prête et on les transporte	3	—	20	—	—	—	6	—	—
- Pas de réponse	3	—	—	—	9	—	—	—	6
Q. 6-b) Demande de transport									
Total des répondants qui ne s'occupent pas de transport	(107) %	(4) %	(8) %	(13) %	(34) %	(48) %	(45) %	(8) %	(54) %
- Oui	15	50	37	31	12	6	16	12	15
- Non	85	50	63	69	88	94	84	88	85
Q. 6-c) Réponse aux demandes de transport serait...									
Total des répondants qui ne reçoivent pas de demandes	(91) %	(2) %	(5) %	(9) %	(30) %	(45) %	(38) %	(7) %	(46) %
- Sûrement positive	25	—	—	22	20	33	34	—	22
- Probablement positive	31	50	20	22	40	27	26	29	35
- Probablement négative	14	—	20	11	17	13	16	28	11
- Sûrement négative	28	50	60	45	17	27	24	43	28
- Ne sait pas	2	—	—	—	6	—	—	—	4

Q. 6-d) Raisons pour non-réponse aux demandes de transport	TOTAL	TAILLE D'AGGLOMERATION 100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	AGGL. URBAINE DE... Mtl/Qué	Hull/Sherb/Chic/T.Riv.	AUTRES
Total des répondants qui ne répondent pas aux demandes de transport	(54) %	(3) %	(7) %	(9) %	(14) %	(21) %	(22) %	(6) %	(26) %
- Service déjà assuré par autre organisme/organisation	31	67	43	22	38	24	23	33	38
- Difficultés monétaires, budget coupé	24	--	29	11	43	19	27	17	23
- Politique municipale contre le transport pour tout organisme	24	33	29	33	7	29	23	33	23
- Demandes pas assez nombreuses	7	--	14	11	14	--	9	17	4
- Collaboration technique/subventions	7	--	--	11	--	14	5	--	11
- Sommes pas équipés/pas de facilités/pas de véhicule	6	--	--	--	14	5	14	--	--
- Autres mentions	9	--	--	22	7	9	14	--	8
- Ne sait pas	4	--	--	--	14	--	5	--	4

Q. 7-a) Organisation de cours ou d'activités de pratique	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Total des répondants	*(143)* %	*(4)* %	*(13)* %	*(23)* %	*(45)* %	*(58)* %	*(62)* %	*(11)* %	*(70)* %
- Oui	29	50	46	39	31	17	21	27	36
- Non	71	50	54	61	69	83	79	73	64
Q. 7-b) Genre d'activités									
Total des répondants qui organisent des cours ou activités de pratique	*(41)* %	*(2)* %	*(6)* %	*(9)* %	*(14)* %	*(10)* %	*(13)* %	*(3)* %	*(25)* %
- Exclusivement socio-culturelle	12	--	--	33	14	--	15	--	12
- Exclusivement physique ou sportive	20	50	33	22	14	10	46	--	8
- Les deux	68	50	67	45	72	90	39	100	80
Q. 7-c) Genre d'activités pratiquées davantage									
Total des répondants qui organisent les deux genres d'activités	*(28)* %	*(1)* %	*(4)* %	*(4)* %	*(10)* %	*(9)* %	*(5)* %	*(3)* %	*(20)* %
- Davantage d'activités socio-culturelles	21	--	25	25	10	33	20	33	20
- Davantage d'activités physique ou sportive	11	100	25	--	--	11	20	33	5
- Autant d'activités socio-culturelles que d'activités physiques pour les personnes handicapées	68	--	50	75	90	56	60	34	75

Q. 7-d) Raisons pour ne pas organiser de cours ou d'activités de pratique	TOTAL	TAILLE D'AGGLOMERATION 100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	AGGL. URBAINE DE... Mtl/ Qué	Full/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Total des répondants qui n'organisent pas de cours ou d'activités de pratique	(102) %	(2) %	(7) %	(14) %	(31) %	(48) %	(49) %	(8) %	(45) %
- Pas de demande/pas assez	54	--	43	29	48	69	61	50	47
- Activités déjà organisées par Association/organisme	24	--	14	43	29	19	14	37	33
- Nous subventionnons	8	--	29	17	7	4	6	25	7
- Désirons les intégrer	6	50	--	7	7	4	6	--	7
- Pas de locaux/d'équipement/ facilité/de personnes qualifiées	6	--	--	--	13	4	4	12	7
- Pas de budget/de subvention	4	--	14	7	3	2	2	12	14
- Collaboration technique; équipement/locaux/matériel	5	50	14	--	3	4	4	--	7
- Autres mentions	5	--	14	--	--	8	6	--	4
- Ne sait pas	2	--	--	7	3	--	2	--	2

Q. 8-a) Embauche de personnel additionnel	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRES
Total des répondants	*(143)*	*(4)*	*(13)*	*(23)*	*(45)*	*(58)*	*(62)*	*(11)*	*(70)*
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
- Oui	21	50	31	26	27	10	26	10	19
- Non	79	50	69	74	73	90	74	90	81
Q. 8-b) Genre de personnel									
Total des répondants qui ont embauché du personnel	*(30)*	*(2)*	*(4)*	*(6)*	*(12)*	*(6)*	*(16)*	*(1)*	*(13)*
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
- Spécialisé	57	100	75	100	42	17	75	--	39
- Non-spécialisé	17	--	25	--	33	--	12	100	15
- Les deux	26	--	--	--	25	83	13	--	46
Q. 8-c) Genre d'activités requis du personnel embauché									
Total des répondants qui ont embauché du personnel	*(30)*	*(2)*	*(4)*	*(6)*	*(12)*	*(6)*	*(16)*	*(1)*	*(13)*
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
- Surtout pour activités socio-culturelles	17	--	25	17	17	17	13	--	23
- Surtout pour activités physiques ou sportives	23	--	25	--	33	33	6	100	38
- Les deux	57	100	25	83	50	50	75	--	39
- Ne sait pas	3	--	25	--	--	--	6	--	--

	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
Q. 9 Evaluation de la connaissance des besoins des personnes handicapées par le service de loisirs	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T. Riv.	AUTRES
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- Très bien	15	25	8	31	15	10	10	9	21
- Assez bien	35	25	54	39	36	29	34	36	36
- Pas très bien	29	50	23	17	36	28	35	9	26
- A peu près pas	21	--	15	13	13	33	21	46	17
Q. 10 Structure pour évaluer les besoins d'activités de loisir									
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- Oui	36	75	46	43	38	26	39	9	37
- Non	64	25	54	57	62	74	61	91	63
Q. 11-a) Efforts particuliers abandonnés									
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- Oui	12	--	8	22	18	5	16	—	10
- Non	87	100	92	78	82	93	84	100	89
- Ne sait pas	1	--	--	--	--	2	--	--	1
Q. 11-b) Raisons d'abandon									
Total des répondants qui ont dû abandonner	(17) %	(-) %	(1) %	(5) %	(8) %	(3) %	(10) %	(-) %	(7) %
- Pas assez de participants	88	--	100	100	75	100	100	—	71
- Autres mentions	12	--	--	--	12	33	--	--	29
- Ne sait pas	6	--	--	--	13	--	10	--	--

Q. 12 Données sur le nombre de personnes handicapées	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/Qué	Hull/Sherb/Chic/T.Riv.	AUTRES
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- Données très précises	29	25	31	52	27	21	21	27	36
- Données plus ou moins précises	31	75	38	18	35	29	29	27	34
- Très peu de données	40	--	31	30	38	50	50	46	30
Q. 13 Buts des efforts faits par la municipalité									
Total des répondants	(143) %	(4) %	(13) %	(23) %	(45) %	(58) %	(62) %	(11) %	(70) %
- Surtout à intégrer les personnes handicapées aux activités de loisir régulières	39	50	31	52	36	38	42	46	36
- Surtout à les soutenir pour qu'ils organisent leurs propres activités	38	50	61	26	45	33	32	27	46
- Surtout à organiser des programmes d'activités qui leur soient spécifiquement destinées	5	--	--	9	2	7	2	9	7
- Surtout à intégrer et à soutenir	1	--	--	--	2	2	--	--	3
- Surtout à intégrer et à organiser	1	--	--	--	4	--	--	--	3
- A intégrer/soutenir/organiser	1	--	8	5	--	--	3	--	--
- Ne sait pas	11	--	--	4	9	17	19	--	4
- Pas de réponse	3	--	--	4	2	3	2	18	1

Q. 14 Politique globale	TAILLE D'AGGLOMERATION						AGGL. URBAINE DE...		
	TOTAL	100M+	50-99M	25-49M	10-25M	MOINS DE 10M	Mtl/ Qué	Hull/ Sherb/ Chic/ T.Riv.	AUTRE
Total des répondants	(143)	(4)	(13)	(23)	(45)	(58)	(62)	(11)	(70)
- Politique d'intégration aux activités régulières	35	50	54	43	33	28	29	45	39
- Offrir des services selon la demande; désirons répondre à leurs besoins	25	25	54	4	22	29	32	27	19
- Pas de politique	22	25	8	9	27	28	26	9	21
- Aide financière/subventions	18	--	15	17	29	14	11	18	26
- Pas de demande/problème de participation	15	--	8	9	18	19	23	18	9
- Organisation d'activités	10	--	8	13	16	7	8	--	14
- Aide technique; locaux/ équipement, etc.	10	--	15	13	9	9	8	9	11
- Doivent se prendre en main/ s'organiser	8	--	8	9	8	9	8	--	9
- Si intégration impossible, adaptons selon les cas	6	50	--	13	4	2	5	9	6
- Aide côté secrétariat/ documentation	2	--	--	--	2	3	--	--	4
- Autres mentions	3	--	--	9	4	--	--	9	4